



Fédérations des Parents d'élèves de Houilles AAPEH, APEIH, FCPE & PEEP

Mairie de Houilles
A l'attention de
M. Julien Chambon, Maire de la ville
Mme Simonin & M. Battistini, élus
6 Rue Gambetta
78800 Houilles

Houilles le, 28 juin 2023

Objet : Réponse des Associations de Parents d'Elèves (APE) aux décisions prises pour la Navette de Détraves

Cher.e.s Mme Simonin, Mr. Le Maire & M. Battistini,

Nous vous adressons ce courrier ce jour afin de rétablir les faits sur la gestion des décisions que vous avez prise autour de la navette de Détraves. Pour rappel, les associations de parents d'élèves n'ont été rencontrées qu'une seule fois pour échanger et noter certains engagements de votre part. Toutefois, nous n'avons pas été consultées sur les décisions prises par la suite, basées uniquement sur les quelques critères du sondage élaboré ensemble. De plus, par ce courrier nous vous informons de la forte mobilisation de l'ensemble des parents d'élèves pour trouver avec vous une solution pour à peu près 25 familles exclues de vos choix.

Rappel du contexte

Lors de la **réunion « traditionnelle » en janvier** entre les APE et la ville, nous apprenons l'arrêt de la navette pour des raisons budgétaires. Face à cette annonce, les APE demandent une réunion exceptionnelle comprenant les Présidents et des parents directement concernés par l'arrêt de ce service de chaque associations présentes sur les écoles Frapié et Détraves.

Le 16 février 2023, le jeudi juste avant les vacances scolaires, vous acceptez de nous rencontrer, Mr Le Maire, Mme Simonin, élue aux Affaires scolaires, Périscolaires et restauration et Mr Battistini, élu aux finances et grands projets d'aménagement.

La réunion débute par un rappel du contexte par Mr le Maire, comme cela a été repris dans le courrier transmis aux familles le 13 juin, soit 5 mois après.



Lors de cette réunion d'échanges, nous sommes informés des coûts de la navette actuelle et le besoin soit de l'arrêter soit d'en changer son mode de fonctionnement par une limitation du service pour rester dans l'enveloppe initiale.

Durant cet échange, les APE remontent les points de vigilance suivants :

- Le contexte des familles à prendre en considération (contexte social, financier, horaire, famille monoparentale...) qui peut être parfois fragile ;
- **Installation dans ce quartier** : des familles ont fait le choix de s'y installer grâce à l'existence de cette navette permettant d'aller à l'école Détraves pour l'école élémentaire.
- **Pollution** ;
- **Un trafic et stationnement aux abords de Détraves** important qui implique des difficultés complémentaires et des dangers pour les habitants aux alentours mais aussi pour tous les enfants qui viennent à pied à l'école.
- **Le projet Moby** mené en décembre tombe totalement à l'eau pour les familles du quartier de la Main de fer sachant qu'il n'existe pas de mobilité douce entre les deux quartiers et encore moins entre les deux écoles ;
- **Absence de parking à vélo** près de l'école Frapié. Toutefois, lors de notre échange Mr Battistini nous informe que ce parking sera réalisé pour la rentrée de septembre 2023 ;
- Remarque sur le **budget alloué** (marché qui fonctionne aux bons de commande). Les APE ont demandé qu'il y ait plusieurs devis auprès de différentes compagnies ;
- **Participation symbolique** pour l'utilisation de la navette pour marquer l'engagement des familles à utiliser la navette une fois inscrit (rappel du tarif d'un pass nigo pour les enfants de 24 €/an afin d'avoir un tarif raisonnable pour les familles) ;
- **Utilisation de la navette électrique** en renfort : à ce jour (28 juin), nous avons appris que le test a été positif et que ce service serait pérennisé. Ainsi une opportunité pour entrevoir une possibilité de changement des horaires et une modification du circuit à travailler avec l'agglomération et les APE ;
- **Possibilité de racheter un bus**, cette proposition a été immédiatement rejetée sans étude, ni devis préalable ;
- **Quid de la sécurisation du trajet** : Pour les enfants qui ne pourront pas prendre la navette :
 - ⇒ (a) rue de la Somme, (b) traversée du boulevard : les APE ont demandé la possibilité d'avoir un agent de police, cette proposition a été rejetée par la ville, précisant qu'il n'y avait pas assez d'agents pour assurer cette présence quotidienne.
 - ⇒ (c) les rues Nicolas Chrispeels et Pierre Clavillier : la Mairie pense s'appuyer sur le plan local de Mobilité douce, livrée à l'automne 2023 avec obtention de budgets agglo & département en 2024.
 - ⇒ Possibilité de prendre le bus H : solution inadaptée car problématique des horaires de passages qui ne sont pas respectés par rapport aux horaires d'ouverture de l'école.

Les engagements pris à la fin de la réunion :

- La mairie remonte les statistiques de l'utilisation de la navette Détraves d'ici la reprise des vacances de février à l'ensemble des APE ;
- La mairie se renseigne sur l'aménagement du parc à vélos pour l'école Frapié ;



- Un sondage est préparé au cours des vacances scolaires en concertation entre la municipalité et les Associations de parents d'élèves pour une diffusion aux parents concernés ;
- Diffusion le jour de la rentrée du questionnaire ; on laisse 3 jours pour répondre aux parents concernés (Détraves + GS Frapié)
- Réalisation de l'analyse des réponses pour avoir le retour du choix des parents sur le créneau du soir avant le 14 mars (afin de le communiquer à la direction de l'école Détraves avant le début des inscriptions des nouveaux élèves) ;
- Prochaine réunion le 13 avril entre les services municipaux et les APE : où seront discutés les choix par rapport aux retours du sondage et à la lumière des statistiques actuelles de l'utilisation de la navette pour envisager la pondération des différents critères voire en créer de nouveaux (parmi lesquels nous avions identifiés en priorité : l'existence d'une fratrie Frapié/Détraves ; puis fratrie dans l'école ; puis distance entre le domicile et l'école ; puis l'âge des enfants ; puis éloignement du travail des parents car aller à Détraves éloigne les familles de la gare, composition familiale,...) ;
- Réflexion sur les solutions alternatives pour les parents ne pouvant bénéficier de la navette ;
- Par ailleurs, demande de la relance du projet Moby en mars pour réintégrer les problématiques rencontrées par les parents du quartier de la Main de fer.

Dans les faits entre le 16 février et le 5 juin 2023 (~4,5 mois)

- Les APE ont relancé plusieurs fois la municipalité pour recevoir :
 - Les statistiques minimalistes de fréquentation de la navette : reçues le 7 mars
 - Une proposition de questionnaire/sondage : reçue le 7 mars, complété par les APE le 10 mars
- Diffusion du questionnaire par la ville le 15 mars après-midi (au lieu du 6 mars), sans que le lien soit nominatif et sécurisé (ainsi n'importe qui a pu répondre).
- La réunion prévue du 13 avril entre les APE et la ville a été annulée, et n'a pas été recalée comme prévu.
- Aucun retour sur l'aménagement du parc à vélos pour l'école Frapié (lors de la réunion du 5 juin, Mme Simonin s'est engagée à se rapprocher de Mr Haudrechy qui a repris le dossier). A ce jour, aucun retour ;
- La date de diffusion du questionnaire ayant été trop tardive, les réponses n'ont pas pu être apportées à la directrice et donc aux familles inscrivant leur enfant à l'école Détraves ;
- Aucune communication sur les décisions auprès de la direction de l'école Détraves ;
- Aucune réunion d'échange sur les résultats du questionnaire n'a été effectuée comme initialement prévue. Seuls des graphiques nous ont été transmis dans un mail aux présidents des APE le 11 avril qui rendraient compte du choix des parents pour :
 - Le car de 18h (62% des répondants alors que le car aujourd'hui de 16h30 est le retour le plus chargé, 61%, quel que soit le jour d'école)
 - L'ordre des critères qui auraient été majoritairement choisis par les personnes ayant répondus (éloignement puis âge des enfants puis fratrie) ont été considérés comme des



critères d'exclusion alors que les APE demandaient l'établissement d'une moyenne pondérée au plus juste selon les contraintes multivariées/multicritères des familles

- Le forfait de 150 €/an/ enfant est un frein pour 8 répondants (sur 97)

Enfin, aucune discussion, ni groupe de travail espéré par les APE, n'ont été organisés depuis le mois de février, ce qui sous-entend que les propositions présentées le 16 février n'étaient sujettes qu'à un semblant d'écoute, mais en réalité les décisions semblaient déjà pré-actées par la Municipalité.

Réunion « traditionnelle » APE/Ville du 5 juin 2023

Alors que nous pensions lors cette réunion travailler sur la base des résultats du sondage communiqués le 11 avril, nous apprenons lors du conseil municipal du 31 mai 2023 que la ville avait acté les décisions indiquées dans le courrier envoyé le 13 juin aux familles concernées. La présentation par la municipalité indique un soutien et une validation des APE, ce qui est absolument FAUX, voire malhonnête, puisqu'aucun échange n'a pu avoir lieu depuis le 16 février.

Ainsi au cours de cette réunion périscolaire, les APE ont repris le courrier qui allait être envoyé aux familles en retirant la mention de soutien et de co-construction de la solution finale et ont soulevé une nouvelle fois **plusieurs problématiques** à la solution choisie de manière unilatérale par la municipalité :

1. Pour les enfants exclus de l'utilisation de la navette :

- Aucune information sur le parc à vélo de Frapié ;
- Absence de retour sur la relance du projet Moby au niveau du Quartier de la Main de Fer ;
- Absence de réponse sur la sécurisation du trajet (rue de la Somme, traversée du boulevard, différentes rues Nicolas Chrispeels et Pierre Clavillier) ;
- Absence de considération des fratries (non favorisées dans les choix des répondants) : ce qui questionne la possibilité de déposer ses 2 enfants dans le laps de temps de 20 minutes (sans assurance au moment de la réunion d'avoir les 20 minutes) ; sachant que le trajet entre les deux écoles nécessite 17 minutes pour un adulte sans contrainte de charge et en bonne forme physique ;
- Et quid des familles monoparentales, des familles n'ayant pas la possibilité de télétravailler ou ayant des horaires décalés ?

2. Pour les enfants utilisant la navette de 16h30 actuellement :

- Nous indiquons le poids dédoublé de la sanction : payer la navette pour un trajet sur deux ou payer le périscolaire (accueil du soir ou étude) en plus du forfait navette.
- Cela va engendrer un plus grand nombre d'enfants pour le temps périscolaire sans l'assurance de la mairie que les équipes auront la capacité d'assurer cet effectif supplémentaire.
- Cela engendre également des problématiques pour les activités périscolaires des enfants (e.g. gymnastique au gymnase Guimier à 17h30, arts martiaux au Dojo).

3. Pour les enfants ayant la chance de payer le forfait de 150 euros :

- Pas de prise en compte du quotient familial ;



- Difficulté pour certaines familles de payer 150 euros en une fois sans délai pour chaque enfant (en juin) afin d'assurer la place dans la navette ; et sans compter l'annonce de l'augmentation tarifaire du périscolaire pour septembre 2023 !
- Pas de prise en compte que l'enfant utilise la navette uniquement à l'aller ou au retour ;
- Pas de réflexion sur la gestion des places libres ; ainsi, une demande d'une réunion en octobre a été demandée pour réaliser un point.
- Pas de prise en compte d'une éventuelle gestion au cas par cas (dont les familles exclues de la rue de Chanzy)

La communication avec les parents du Quartier aura été désastreuse

Finalement, les parents n'ont reçu le premier mail d'information que le 13 juin 2023 (courrier daté du 6 juin) alors que les APE avaient demandé une communication dans les cahiers de liaison dès le mois de mars, avant les inscriptions scolaires.

Pour l'inscription à la navette, un premier mail a été envoyé le 23 juin « modalités d'inscription au service de ramassage scolaire pour l'école élémentaire Détraves », et reçu uniquement par certains parents et envoyé sans accusé de réception. Cet email demandait de faire une demande par email en précisant toutes les informations déjà connues par les services scolaires : (a) le nom de l'enfant ; (b) l'arrêt de car et (c) le justificatif de domicile de moins de 3 mois (cf. mail 1 en annexe).

Un second mail reçu pour certains parents le 27 juin attestant la bonne réception de ces informations en rappelant l'ordre des priorités et indiquant que le dossier sera examiné et qu'il faudra payer en régie les 150 euros mais sans explication de comment l'ordre des choses doit être fait (cf. mail 2 en annexes).

Conclusion

Pour répondre aux affirmations lancées lors du Conseil Municipal du 27 juin 2023, les parents ne demandent pas de maintenir la même situation (même compagnie de bus) ; nous demandons :

- la prise en charge de tous les enfants dans un car et nous sommes ouverts à toute autre solution (cf. achat d'un car, navette électrique,...) ;
- simplement quelques années de plus, le temps que le nouveau centre Cousteau soit prêt à accueillir les élèves de la Main de fer scolarisés en école élémentaire. Voyons cela comme un effort temporaire de la Ville au service de la sécurité de tout un quartier.

Et nous regrettons :

1. **L'absence d'anticipation de la ville** sur l'avenir de cette navette, cruciale pour les familles du quartier Main de Fer.
2. **Le non-respect des engagements** de la mairie fixés lors de la réunion du 16 février.
3. **L'absence de co-construction** d'une solution acceptable pour ses administrés avec les APE.
4. **La mauvaise communication** avec les parents concernés et les APE : absence réelle de considération des familles concernées, non-respect des délais, et **absence de communication** avec la directrice de l'école.



5. Bien que conscients des contraintes budgétaires qui sont les vôtres et les nôtres, **les administrés prioriseront toujours la sécurité de leurs enfants** au dépend des autres évènements festifs.

Aujourd’hui, cette gestion partielle de la navette de Détraves entraîne une colère importante des parents qui pour près de 30% d’entre eux n’ont pas de solution. Ces décisions prises sans concertation et sans mesures des impacts ont un effet boule de neige sur tous les parents de la ville. Une pétition a été lancée et une manifestation des parents est en train de s’organiser. La ville a un devoir de protection et de sécurité de tous ses jeunes ovillois, tous quartiers confondus et nous renouvelons notre demande de prise en considération des familles n’ayant à ce jour pas de solution viable.

Par ce courrier, nous vous demandons si possible avant le 7 juillet, l’organisation d’une réunion de concertation publique avec les parents concernés par la navette de Détraves, comme vous les avez si bien menées avec les parents d’Allende ou autres sujets en lien avec le public des quartiers.

Nous vous remercions par avance pour votre écoute et votre considération des différents points soulevés ci-dessus pour le bien et la sécurité de l’ensemble des élèves de l’école de Détraves.

Nous vous prions d’agréer, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Les parents d’élèves des écoles de Détraves et Frapié

Mme Elodie Guittard, présidente AAPEH

Mme Emmanuelle Cassagnade, présidente APEIH

M Antoine Baussart, président FCPE

Mme Maryline Parienti, présidente PEEP



Annexes

Mail 1 du 23/06 de la ville

Objet : modalités d'inscription au service de ramassage scolaire pour l'école élémentaire Détraves

« Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Veuillez trouver, ci-dessous, les nouvelles modalités d'inscription pour le service de ramassage scolaire de l'école élémentaire DETRAVES.

Les familles qui souhaitent inscrire leur enfant doivent envoyer :

- le nom et le prénom de leur enfant,*
 - l'arrêt de bus souhaité (Solférino ou Condorcet)*
 - et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,*
- par email à l'adresse scolaire@ville-houilles.fr*

Si la demande répond aux critères d'inscription (consultables dans le règlement intérieur des activités 2023-2024) et que des places sont disponibles, la direction de la restauration et de l'éducation adressera un email à la famille confirmant la pré-inscription de l'enfant et précisant les modalités de facturation de l'activité.

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après règlement de la facturation forfaitaire annuelle auprès de la régie centralisée.

La direction de la restauration et de l'éducation se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement, »

Mail 2 du 27 juin de la ville

« Madame, Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande. Une réponse vous sera faite après étude de votre dossier.

Nous vous rappelons que la demande sera examinée en fonction des places disponibles.

Les critères d'attribution des places sont :

- Le nombre de places restant disponibles*
- L'adresse de domicile de l'enfant*
- Le niveau scolaire de l'enfant*

L'inscription ne sera validée qu'après règlement des frais d'inscription en régie (150€).

Cordialement. »